



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 29 mai 2020

PÔLE DÉPARTEMENTAL D'IMMIGRATION ET D'INTÉGRATION
Demandes de naturalisation

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des services, tous les rendez-vous programmés par la section «intégration» entre le 17 mars 2020 et le 17 mai 2020 ont été annulés.

> Concernant les rendez-vous qui avaient pour objet le dépôt d'un dossier de naturalisation, les usagers sont invités à adresser dès aujourd'hui leur dossier, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Pointe-à-Pitre
Section Intégration
Place de la Victoire, 97110 Pointe-à-Pitre

La convocation du rendez-vous qui n'a pu être honoré devra être jointe à ce dossier. Si le dossier reçu est complet, une attestation de dépôt sera adressée par voie postale au demandeur. Dans le cas contraire, le dossier lui sera retourné pour permettre de le compléter avec les éléments manquants.

> Concernant les rendez-vous qui avaient pour objet l'entretien réglementaire de naturalisation, ceux-ci ont tous été reprogrammés à une date ultérieure. Les demandeurs en ont été informés.

A partir du 2 juin 2020, les usagers seront convoqués par téléphone ou par mél :

- **soit pour un entretien réglementaire si le dossier est complet ;**
- **soit pour la remise de leur document d'état-civil pour les personnes naturalisées.**

Il est fortement recommandé aux usagers de se présenter munis d'un masque de protection.

Pour rappel, les conditions d'accès à la nationalité française sont précisées sur le site Internet de la préfecture de Guadeloupe à l'adresse :

<http://www.guadeloupe.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France#!/particuliers/page/N111>

ou sur le site service-public.fr à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111>

Tous renseignements peuvent être obtenus à l'adresse naturalisations@guadeloupe.pref.gouv.fr